

N°002

**Objet :**

VERSEMENT DE  
SUBVENTIONS AUX  
COOPÉRATIVES DES  
ÉCOLES PRIMAIRES DANS  
LE CADRE DES PROJETS  
PÉDAGOGIQUES, DES  
SÉJOURS AVEC NUITÉES ET  
DES SORTIES CULTURELLES  
(SPECTACLES ET CINEMA)

**Rapporteur :**

M. François DAZELLE

**Date de la Séance :**

19 MARS 2024

**Date de la Convocation :**

13 MARS 2024

**Date d'affichage de la  
convocation :**

13 MARS 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 05

Membres absents : 1

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

**Etaient présents :**

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

**Maire-Adjoint**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

**Conseillers Municipaux Délégués**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatih YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

**Conseillers Municipaux**

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

**Etait absent :**

Véronique LEBARBÉ

**Secrétaire de séance :** Fatih YAHIAOUI

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 19/03/2024</b>
--

N°002

**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES DES ÉCOLES PRIMAIRES DANS LE CADRE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES, DES SÉJOURS AVEC NUITÉES ET DES SORTIES CULTURELLES (SPECTACLES ET CINÉMA)**

**RAPPORTEUR : François DAZELLE**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission municipale Finances et développement économique du 8 mars 2024,

**Considérant** la volonté de la Ville de soutenir les projets pédagogiques scolaires et les séjours avec nuitées organisés par les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les sorties culturelles (spectacles et cinéma) au sein des équipements culturels de la ville,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention aux coopératives des écoles d'un montant global de 33 574 € décomposé comme suit :

- **Projets pédagogiques :**

<b>Ecole</b>	<b>Projet visé</b>	<b>Montant attribué</b>
<b>MATERNELLES</b>		
Robert Desnos	Corps en scène	500 €
Julienne et René Volat	Prix des incorruptibles	375€

<b>ÉLÉMENTAIRES</b>		
Louis Juvet	Prix des incorruptibles	300 €
Frédéric Joliot-Curie	Prix des incorruptibles	375 €
Irène Joliot-Curie	Promenades architecturales et urbaines à Achères : les habitants racontent leur ville	700 €
Irène Joliot-Curie	Ecole et cinéma	240 €
Irène Joliot-Curie	Prix des incorruptibles	505 €
Henri Wallon	Ecole et cinéma	275 €
Henri Wallon	Ecole et cinéma	100 €
Henri Wallon	Prix des incorruptibles	600 €
Paul Langevin	Prix des incorruptibles	353 €
Paul Langevin	Prix des incorruptibles	199 €
Paul Langevin	Projet cirque	1 025 €
Célestin Freinet	Prix des incorruptibles	261 €
Célestin Freinet	Ecole et cinéma	700 €
<b>Total</b>		<b>6 508 €</b>

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20240319-002DEL24_SUBSCO-DE Date de réception préfecture : 22/03/2024
---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

- Séjours avec nuitées :

Ecole	Projet visé	Montant attribué
<b>ÉLÉMENTAIRES</b>		
Frédéric Joliot-Curie	Préhistoire et Moyen-Age	4 500 €
Irène Joliot Curie	La foret	1 000 €
Irène Joliot Curie	Les énergies	1 000 €
Henri Wallon	EMC et EPS	4 000 €
Louis Jouvét	Classe patrimoine en Normandie	4 992 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 492 €</b>

- Spectacles ou séance de cinéma :

La ville d'Achères subventionne les écoles communales à hauteur de 4,50€ par élève afin que l'ensemble des élèves puisse assister à un spectacle ou à une séance de cinéma dans la commune.

Ecoles	Effectifs	Montant attribué
<b>MATERNELLES</b>		
Pauline Kergomard	80	360 €
Joliot Curie	163	733,50 €
Célestin Freinet	99	445,50 €
Henri Wallon	183	823,50 €
Saint Exupéry	161	724,50 €
Robert Desnos	95	427,50 €
Julienne et René Volat	152	684 €
<b>TOTAL</b>	<b>933</b>	<b>4 198,50 €</b>

<b>ÉLÉMENTAIRES</b>		
Irène Joliot Curie	242	1 089€
Frédéric Joliot Curie	213	958,50 €
Célestin Freinet	257	1 156,50 €
Henri Wallon	319	1 435,50 €
Paul Langevin	293	1 318.50 €
Louis Jouvét	315	1417.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1639</b>	<b>7 375.50 €</b>

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense est prévue au budget, imputation scolaire, nature 65748 et 6288.

Fait et délibéré à Achères, le 19 mars 2024

Délibération publiée le :

**22 MARS 2024**



Maire HONORE  
078217800051-20240319-002DEL24\_SUBSCO-DE  
Date de réception préfecture : 22/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.